

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre à neuf heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 4 novembre 2024, s'est réuni, en session ordinaire dans les locaux du port, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
M. Jean PROU (<i>suppléant de Caroline CAMPODARVE</i>)	X	
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (<i>suppléante de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture017-200073690-20241112-D2024_23-DE
Reçu le 15/11/2024

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	7
Nombre de Membres votants :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes Pour :	6
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2024/23**OBJET : Recrutement d'un Agent Polyvalent affecté à la maintenance portuaire et à la manœuvre des écluses en Contrat de droit privé à Durée Indéterminée**

Considérant que le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC),

Considérant la fin de la mise à disposition au 31 décembre 2024 d'un agent polyvalent affecté à la maintenance portuaire et à la manœuvre des écluses,

Considérant la nécessité de transformer le poste de cet agent en contrat à durée indéterminée (CDI) de droit privé à temps complet

Considérant la convention Collective Nationale des Ports et Manutention,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

DECIDE :

1°) d'approuver le recrutement d'un agent polyvalent affecté à la maintenance portuaire et à la manœuvre des écluses à compter du 1^{er} janvier 2025 selon les conditions suivantes :

- Contrat de droit privé à durée indéterminée.
- Application de la Convention Collective Nationale des Ports et Manutention.
- Poste correspondant au Niveau C échelon 3 de la Convention Collective Nationale des Ports et Manutention.
- Temps de travail annualisé équivalent à 1461h selon les accords locaux du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente
- Rémunération équivalente au Niveau C échelon 3 de la Convention Collective Nationale des Ports et Manutention + primes + 13^{ème} mois

AR Prefecture

017-200073690-20241112-D2024_23-DE
Reçu le 15/11/2024

2°) autoriser son Président à signer le contrat de travail y afférent.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnav-Charente

Gérard PONS

